



VILLE DE
LANDIVISIAU

ARRETE MUNICIPAL N° 2024/258
Portant sur la modification de l'arrêté numéro 2024/251.

Le Maire,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,
Vu l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu la demande de la société Yvon Lagadec en date du 23 octobre 2024,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de réaliser en sécurité les travaux, la circulation sera en sens unique dans la rue d'Arvor à hauteur des travaux. Une déviation sera mise en place par la rue du Général Leclerc pour les véhicules venant de l'école d'Arvor, à compter du jeudi 24 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024.

Si les travaux ne sont pas complètement achevés, cette interdiction pourra se prolonger de quelques jours sous réserve du visa écrit préalable d'un responsable de la direction technique et cadre de vie de la Ville et notifié à la police municipale.

Article 2 : Le pétitionnaire est responsable de la fourniture, de la mise en place des déviations et du retrait de la signalisation réglementaire correspondante liée à la circulation.

Article 3 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Cet arrêté rapporte l'arrêté n°2024-251 en date du 15 octobre 2024.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » www.telerecours.fr.

Fait à Landivisiau le 23 octobre 2024

Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au Maire,
Louis SALIOU

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le 28.10.2024

Et de la publication, le 28.10.2024

L'adjoint au Maire,

Louis SALIOU

